

CONVENTION D'UTILISATION DU MATERIEL FESTIF

TENTES DE RÉCEPTION



RÈGLEMENT GÉNÉRAL		EMPRUNTEUR :
1 Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : 8 x 4 m (32 m²) • Module 2 : 8 x 8 m (64 m²) • Module 3 : 8 x 12 m (96 m²) • Module 4 : 8 x 16 m (128 m²) • Module 5 : 8 x 20 m (160 m²) 	Module retenu :
2 Secteur d'utilisation	Les tentes ne peuvent être utilisées que sur les communes de : Captieux, Bernos Beaulac, Escaudes, Giscos, Goulade, Grignols, Lartigue, Lucmau, Maillas, Saint Michel de Castelnau	Lieu d'utilisation :
3 Emprunteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Associations capsylvaines : 1 gratuité par an • Associations des communes situées sur le secteur d'utilisation • Communes situées sur le secteur d'utilisation : 1 gratuité par an 	Coordonnées de l'emprunteur : Tél. :
4 Réservations	Elles sont effectuées auprès de la Mairie de CAPTIEUX, au moins 2 mois avant la manifestation (05.56.65.60.31) et confirmées par courrier. Une convention devra être signée par les deux parties	Réservé le : Date d'utilisation :
5 Transport	Assuré par le service technique de la commune de Captieux	
6 Montage Et Démontage	Assurés par le service technique de la commune de Captieux Assistés impérativement pour le : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 et 2 : 4 bénévoles • Module 3 : 5 bénévoles • Module 4 et 5 : 7 bénévoles Fournis par l'emprunteur et en présence du responsable désigné par la Mairie du lieu de la manifestation.	

<p align="center">7</p> <p>Défaut de bénévoles</p>	<p>Dans le cas où le nombre de bénévoles requis lors des opérations de chargement, montage, démontage et déchargement ne serait pas respecté, une facturation du personnel manquant sera ajoutée à raison de 50 €/h par personne.</p>	<p>Nombre de personnes manquantes: Soitpers. x 50 € x h =</p>																								
<p align="center">8</p> <p>Assurance</p>	<p>L'emprunteur devra fournir, avant utilisation, une attestation d'assurance responsabilité civile. La commune décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'une installation électrique défectueuse par l'emprunteur.</p>	<p>Attestation remise le : Compagnie :</p>																								
<p align="center">9</p> <p>Prix de location</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Module</th> <th>Associations Capsylvaines dès la 2^{ème} utilisation (gratuit pour une utilisation)</th> <th>Associations extérieures Du secteur d'utilisation dès la 1^{ère} utilisation</th> <th>Communes du secteur d'utilisation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 : 8x4 (32m2)</td> <td align="center">60 €</td> <td align="center">60 €</td> <td align="center">gratuit</td> </tr> <tr> <td>2 : 8x8 (64m2)</td> <td align="center">120 €</td> <td align="center">120 €</td> <td align="center">gratuit</td> </tr> <tr> <td>3 : 8x12 (96m2)</td> <td align="center">180€</td> <td align="center">180 €</td> <td align="center">gratuit</td> </tr> <tr> <td>4 : 8x16 (128m2)</td> <td align="center">240 €</td> <td align="center">240€</td> <td align="center">gratuit</td> </tr> <tr> <td>5 : 8x20 (160m2)</td> <td align="center">300 €</td> <td align="center">300 €</td> <td align="center">gratuit</td> </tr> </tbody> </table>	Module	Associations Capsylvaines dès la 2 ^{ème} utilisation (gratuit pour une utilisation)	Associations extérieures Du secteur d'utilisation dès la 1 ^{ère} utilisation	Communes du secteur d'utilisation	1 : 8x4 (32m2)	60 €	60 €	gratuit	2 : 8x8 (64m2)	120 €	120 €	gratuit	3 : 8x12 (96m2)	180€	180 €	gratuit	4 : 8x16 (128m2)	240 €	240€	gratuit	5 : 8x20 (160m2)	300 €	300 €	gratuit	<p>L'emprunteur a versé : Le : Mode de paiement :</p>
Module	Associations Capsylvaines dès la 2 ^{ème} utilisation (gratuit pour une utilisation)	Associations extérieures Du secteur d'utilisation dès la 1 ^{ère} utilisation	Communes du secteur d'utilisation																							
1 : 8x4 (32m2)	60 €	60 €	gratuit																							
2 : 8x8 (64m2)	120 €	120 €	gratuit																							
3 : 8x12 (96m2)	180€	180 €	gratuit																							
4 : 8x16 (128m2)	240 €	240€	gratuit																							
5 : 8x20 (160m2)	300 €	300 €	gratuit																							
<p align="center">10</p> <p>Nettoyage</p>	<p>L'emprunteur devra nettoyer les tentes avant restitution. La bâche ne doit pas être pliée mouillée.</p>																									
<p align="center">11</p> <p>Caution</p>	<p>Une caution de 400 € sera demandée avant utilisation. En cas de dégradation ou de disparition de matériel, le Maire garde le droit de conserver tout ou partie de celle-ci.</p>	<p>Caution versée le : Caution restituée le : Retenue de : € en raison des observations ci-dessous.</p>																								
<p align="center">12</p> <p>Contrôle</p>	<p>Une vérification du matériel sera effectuée lors de la prise du matériel et à chaque restitution. En cas de dégradations supérieures à la caution, l'utilisateur est responsable financièrement.</p>	<p>Contrôle retrait le : Contrôle remise le : Observations :</p>																								
<p align="center">13</p> <p>Renseignements complémentaires</p>	<p>Secrétariat de la Mairie de Captieux Tél. : 05 56 65 60 31 contact@captieux.fr</p>	<p>L'emprunteur s'engage à respecter les modalités de prêt définies dans le présent contrat</p>																								

Fait àle

Bon pour accord.

Bon pour accord.

L'emprunteur :

Le Maire :